

## Déclaration de responsabilité de la direction

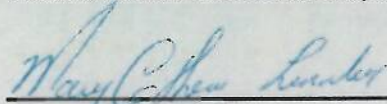
La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2011 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction du Conseil. Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux politiques comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du ministère. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le Rapport ministériel sur le rendement du Conseil concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la Loi sur la gestion des finances publiques et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement; en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités; en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres du ministère ou de l'organisme sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction.

Les états financiers du Conseil n'ont pas fait l'objet d'une vérification.

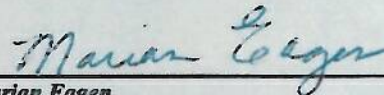


Mary Catherine Lindberg

Présidente

Ottawa, Canada

Date : Aug. 18/2011



Marian Eagen

Directrice exécutive et dirigeante principale des finances, par intérim

Ottawa, Canada

Date : August 17, 2011

## État de la situation financière (non vérifié)

au 31 mars (en dollars)	2011	2010
<b>Actifs</b>		
<b>Actifs financiers</b>		
Montant à recevoir du Trésor	742 931 \$	3 191 911 \$
Débiteurs et avances (Note 4)	141 406	210 107
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>884 337</b>	<b>3 402 018</b>
<b>Total des actifs</b>	<b>884 337 \$</b>	<b>3 402 018 \$</b>

## Passifs et avoir du Canada


<b>Passifs</b>		
Créditeurs et charges à payer (Note 5)	863 304 \$	3 381 084 \$
Indemnités de vacance et congés compensatoires	311 862	278 294
Avantages sociaux futurs (Note 6)	1 184 685	962 882
	<b>2 359 851</b>	<b>4 622 260</b>
<b>Avoir du Canada</b>	<b>(1 475 514)</b>	<b>(1 220 242)</b>
<b>Total des passifs et avoir du Canada</b>	<b>884 337 \$</b>	<b>3 402 018 \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

  
 Mary Catherine Lindberg  
 Présidente

Ottawa, Canada

Date: Aug. 10/2011

  
 Marian Engen  
 Directrice exécutive et dirigeante principale des  
 finances, par intérim  
 Ottawa, Canada  
 Date: August 17, 2011

## État des résultats (non vérifié)

	2011			2010	
	Conformité et application de prix non excessifs pour les médicaments brevetés	Rapports sur les tendances relatives aux produits pharmaceutiques	Services internes	Total	Total
Pour l'exercice terminé le 31 mars (en dollars)					
<b>Revenus</b>					
Engagement de conformité volontaire	- \$	- \$	23 272 642 \$	23 272 642 \$	24 204 876 \$
<b>Charges</b>					
Salaires et avantages sociaux	878 245	3 171 274	3 346 047	7 395 566	5 958 618
Services professionnels et spéciaux	136 480	926 380	878 237	1 941 097	2 298 746
Installations	414 649	122 510	179 053	716 212	712 103
Services publics, fournitures et approvisionnements	49 041	147 646	268 504	465 191	530 952
Achat de services de réparation et d'entretien	0	0	137 812	137 812	172 170
Voyage et réinstallation	8 024	44 673	41 288	93 985	123 529
Communications	701	14 817	76 069	91 587	124 751
Information	29 025	12 650	6 445	48 120	71 320
Location	1 525	965	9 201	11 691	13 815
Autres	36	( 962)	467	( 459)	199 746
<b>Total des charges</b>	<b>1 517 726</b>	<b>4 439 953</b>	<b>4 943 123</b>	<b>10 900 802</b>	<b>10 205 751</b>
<b>Revenu de fonctionnement net</b>	<b>1 517 726 \$</b>	<b>4 439 953 \$</b>	<b>(10 329 519) \$</b>	<b>(12 371 840) \$</b>	<b>(13 998 825) \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

## État de l'avoir du Canada (non vérifié)

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en dollars)	2011	2010
<b>Avoir du Canada, début de l'exercice</b>	<b>(1 220 242) \$</b>	<b>(1 214 175) \$</b>
Revenu de fonctionnement net	12 371 840	13 998 825
Encaisse nette fournie au gouvernement	(11 379 923)	(17 469 641)
Variation des montants à recevoir du Trésor	(2 448 980)	2 347 562
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (Note 7)	1 201 791	1 117 187
<b>Avoir du Canada, fin de l'exercice</b>	<b>(1 475 514) \$</b>	<b>(1 220 242) \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

## État des flux de trésorerie (non vérifié)

Exercice terminé le 31 mars (en dollars)	2011	2010
<b>Activités de fonctionnement</b>		
<b>Revenu de fonctionnement net</b>	<b>(12 371 840) \$</b>	<b>(13 998 825) \$</b>
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (Note 7)	(1 201 791)	(1 117 187)
<b>Variations de l'état de la situation financière :</b>		
Diminution des débiteurs et avances	( 68 701)	199 735
Diminution des créditeurs et charges à payer	2 517 780	(2 546 478)
Augmentation des avantages sociaux futurs	( 33 568)	( 3 384)
Augmentation des indemnités de vacance et congés compensatoires	( 221 803)	( 3 502)
<b>Encaisse fournie par les activités de fonctionnement</b>	<b>(11 379 923) \$</b>	<b>(17 469 641) \$</b>
<b>Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada</b>	<b>11 379 923 \$</b>	<b>17 469 641 \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

## Notes aux états financiers (non vérifiées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

## 1. Mandat et objectifs

Le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB) est un organisme indépendant qui détient des pouvoirs quasi-judiciaires. Il a été créé par le Parlement en 1987 en vertu de la *Loi sur les brevets*.

Même s'il fait techniquement partie du portefeuille de la Santé, le CEPMB exerce son mandat en toute indépendance du Ministre de la Santé. Il fonctionne d'une façon indépendante des autres organismes, dont Santé Canada, qui vérifie l'innocuité et l'efficacité des médicaments, et les régimes d'assurance-médicaments qui en approuvent l'inscription sur leurs formulaires respectifs des médicaments admissibles à un remboursement.

**Résultat stratégique 1 : Les médicaments brevetés ne peuvent être vendus au Canada à des prix excessifs, afin de protéger les intérêts de la population canadienne et leur régime de soins de santé. La population canadienne est également tenue informée des tendances de l'industrie.**

### Rapports sur les tendances relatives aux produits pharmaceutiques

Au titre de cette activité de programme, le CEPMB analyse les tendances en matière de prix des produits pharmaceutiques ainsi que les dépenses en recherche et développement effectuées par les détenteurs de brevets pharmaceutiques. Il effectue également des analyses critiques des tendances des prix, de l'utilisation et des coûts des médicaments sous ordonnance et collige de l'information sur les prix des médicaments non brevetés distribués sous ordonnance. Dans le rapport annuel au Parlement qu'il soumet par l'intermédiaire du ministre de la Santé, le CEPMB fait rapport de ces études analytiques, des résultats de ses examens des prix des médicaments et de ses activités d'application de la loi relativement aux prix excessifs pour les médicaments brevetés.

### Conformité et application de prix non excessifs pour les médicaments brevetés

Le CEPMB exerce un contrôle sur les prix des médicaments brevetés vendus par les détenteurs de brevets au Canada pour usage humain ou pour usage vétérinaire. Au titre de cette activité de programme, le CEPMB passe en revue les prix demandés par les brevetés pour leurs médicaments brevetés en fonction des facteurs d'examen des prix prévus dans la *Loi sur les brevets* afin de s'assurer que ces prix ne sont pas excessifs. Lorsque, à l'issue d'une audience publique, il apparaît que le prix d'un médicament est excessif sur un marché, le Conseil peut rendre une ordonnance obligeant le breveté à réduire le prix de son médicament et à prendre les mesures qui lui sont dictées pour rembourser les recettes excessives qu'il a tirées de la vente de son médicament à des prix excessifs.

### Résultat stratégique 2 : Services internes

Les Services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont administrées de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont : Services de gestion et de surveillance, Services des communications, Services juridiques, Services de gestion des ressources humaines, Services de gestion des finances, Services de gestion de l'information, Services des technologies de l'information, Services de gestion des biens, Services de gestion du matériel, Services de gestion des acquisitions et Services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les Services internes comprennent uniquement les activités et les ressources qui s'appliquent à l'échelle d'une organisation et non celles fournies uniquement à un programme.

## Notes aux états financiers (non vérifiées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

## 2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor, énoncés ci-après, lesquelles s'appuient sur les principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

**(a) Autorisations parlementaires**

Le Conseil est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consentis au Conseil ne correspondent pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondés, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers.

**(b) Encaisse nette fournie au gouvernement**

Le Conseil fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le Receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le Conseil est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le Conseil sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les rentrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

**(c) Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser)**

Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser) découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations du conseil et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le conseil a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

**(d) Revenus**

- ✓ Les revenus provenant de droits réglementaires sont constatés dans les comptes en fonction des services fournis au cours de l'exercice.
- ✓ Les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.

## Notes aux états financiers (non vérifiées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

## 2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

### (e) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

- ✓ Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives.
- ✓ Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et les services juridiques sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

### (f) Avantages sociaux futurs

- ✓ Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime multi employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du Conseil au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du conseil découlant du régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, le Conseil n'est pas tenu de verser des cotisations au titre de l'insuffisance actuarielle du régime.
- ✓ Indemnités de départ : Les employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou les conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information tirée des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

### (g) Débiteurs

Les débiteurs sont présentés au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Ils comprennent principalement des montants à être recouverts de d'autres ministères gouvernementaux dont le recouvrement est considéré certain. Par conséquent, aucune provision n'a été établie en contrepartie de ces sommes.

### (h) Incertitude relative à la mesure

La préparation de ces états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Le principal élément pour lequel des estimations sont faites est le passif pour les indemnités de départ. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.



## Notes aux états financiers (non vérifiées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

## 3. Autorisations parlementaires

Le Conseil reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuels. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées dans des exercices précédents, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. En conséquence, les résultats de fonctionnement net du Conseil diffère selon qu'il est présenté selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

## (a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours :

(en dollars)	2011	2010
Revenu de fonctionnement net	(12 371 840) \$	(13 998 825) \$
<i>Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :</i>		
<i>Ajouter (déduire) :</i>		
Revenu non disponible pour dépenser	23 272 543	24 202 517
Remboursement/rajustement des charges d'exercices antérieurs	27 067	19 410
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(1 201 791)	(1 117 187)
Autres	99	819
Provision pour congés annuels et congés compensatoires	(33 568)	(3 384)
Provision pour les avantages sociaux	(221 803)	(3 502)
	21 842 547	23 098 673
<b>Autorisations de l'exercice en cours utilisés</b>	<b>9 470 707 \$</b>	<b>9 099 848 \$</b>

## (b) Autorisations fournis et utilisés :

(en dollars)	2011	2010
Autorisations fournies		
Crédit 35 - Dépenses de fonctionnement	11 605 136 \$	10 368 543 \$
Crédit 15 - Virement du Conseil du Trésor	0	225 227
Crédit 25 - Virement du Conseil du Trésor	0	245 550
Crédit 30 - Virement du Conseil du Trésor	0	141 670
Montants législatifs	942 747	971 795
Moins:		
Périmés: Fonctionnement	(3 077 176)	(2 852 937)
<b>Autorisations de l'exercice en cours utilisés</b>	<b>9 470 707 \$</b>	<b>9 099 848 \$</b>

## Notes aux états financiers (non vérifiées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

## 4. Débiteurs et avances

Le tableau suivant donne le détail des débiteurs et des avances du Conseil :

(en dollars)

	2011	2010
Débiteurs des autres ministères et organismes	140 906 \$	209 607 \$
Avances aux employés	500	500
	<b>141 406 \$</b>	<b>210 107 \$</b>

## 5. Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous donne le détail des crédoiteurs et des charges à payer du Conseil.

(en dollars)

	2011	2010
Crédoiteurs - parties externes	627 587 \$	591 451 \$
Crédoiteurs - autres ministères et organismes	31 648	9 832
	<b>659 235</b>	<b>601 283</b>
Charges à payer	204 068	2 779 801
<b>Total</b>	<b>863 304 \$</b>	<b>3 381 084 \$</b>

## Notes aux états financiers (non vérifiées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

## 6. Avantages sociaux futurs

*(a) Prestations de retraite*

Prestations de retraite: Les employés du Conseil participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 pourcent par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

Tant les employés que le Conseil versent des cotisations couvrant le coût du régime. Les charges présentées ci-dessous représentent environ 1,9 (1,9 fois en 2009-2010) fois les cotisations des employés.

(en dollars)	2011	2010
Charge pour l'exercice	661 739 \$	742 119 \$
	661 739	742 119

La responsabilité du Conseil relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficit actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

*b) Indemnités de départ*

Le Conseil verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire final. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les autorisations futurs. Voici quelles étaient les indemnités de départ au 31 mars :

(en dollars)	2011	2010
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	962 882 \$	959 380 \$
Charge pour l'exercice	383 537	54 591
Prestations versées pendant l'exercice	( 161 734)	( 51 089)
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	1 184 685 \$	962 882 \$

## Notes aux états financiers (non vérifiées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

## 7. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le Conseil est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le Conseil conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal des ses activités et selon des modalités commerciales normales. De plus, au cours de l'exercice, le Conseil reçoit gratuitement des services d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous.

*(a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères*

Au cours de l'exercice, le Conseil a reçu gratuitement des services de certains organismes de services communs relatifs aux locaux, services juridiques et les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats du conseil:

(en dollars)	2011	2010
Installations	716 212 \$	712 103 \$
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	485 543	403 649
Services juridiques	36	1 435
	1 201 791 \$	1 117 187 \$

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de sorte qu'un seul ministère mène sans frais certaines activités au nom de tous. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et les services de vérification offerts par le Bureau du vérificateur général, ne sont pas inclus à titre de charge dans l'état des résultats du Conseil.

*(b) Autres transactions entre apparentés*

(en dollars)	2011	2010
Débiteurs - autres ministères et organismes	140 906 \$	209 607 \$
Créditeurs - autres ministères et organismes	31 648	9 832
Charges - autres ministères et organismes	194 972	324 394

## 8. Information comparative

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassifiés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.